

Le site NATURA2000

"CALANQUES,
ILES MARSEILLAISES,
CAP CANAILLE
ET MASSIF DU GRAND
CAUNET"

est riche de la diversité
de ses paysages
et de ses usages.

Les éléments naturels révèlent son unité :
les îles, les caps et les rochers littoraux
portent les mêmes peuplements d'ani-
maux et de végétaux liés à l'apport du
sel par les embruns.

Le "monde des collines" présente, au
milieu des rochers, garrigues et pinèdes,
les mimosas éboulis à herbe de Gouffé,
pelouses à Brachypode rameux, brous-
ses côtières à Clémentine et Myrte et dans
l'arrière pays, des chênes déjà anciens
et des pinèdes évoluant en chênaies.

Dans l'ensemble du domaine marin du
site, la conjugaison des influences du
Rhône, du mistral et d'une topographie
occidentale apporte richesse et diversité
aux peuplements, dont les plus beaux
atouts sont des grottes sous-marines
exceptionnelles, des massifs et tombants
coralliens peuplés de Gorgones et de
Corail rouge et le riche herbier de
Posidonie.

Le grand attrait des paysages et des res-
sources et la proximité urbaine amènent
de multiples activités humaines sur terre
comme sur mer : randonnée, escalade,
chasse, baignade, plongée, pêche, navi-
gation... La gestion de ces multiples acti-
vités est nécessaire au respect de la
richesse biologique du site.



TROIS QUESTIONS SUR NATURA2000

Qu'est ce que NATURA2000 ?

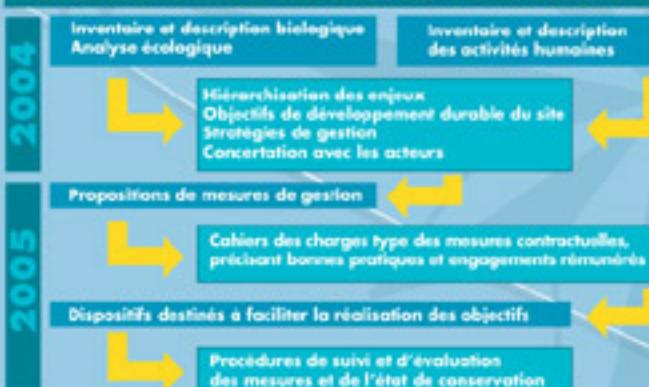
C'est un réseau de sites, remarquables pour leurs milieux et les espèces qu'ils abritent, que les Etats membres de l'Union Européenne s'engagent à préserver.

Son objectif : conserver la biodiversité des habitats naturels, la faune et la flore sauvages, en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles.

Quels sont les moyens choisis par la France ?

- Réaliser sur chaque site avec les acteurs concernés, un document d'objectifs (DOCOB), définissant de manière concertée les mesures et les moyens à mettre en œuvre.
- Proposer des mesures contractuelles pour assurer le maintien, ou le rétablissement, dans un état de conservation favorable des habitats et des espèces concernés.
- Évaluer les incidences de tout projet d'aménagement afin d'en minimiser les impacts sur le milieu naturel.

LA RÉALISATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS



Qu'apporte le réseau NATURA2000 ?

- C'est un outil d'aménagement du territoire et de gestion des espaces naturels, souvent concernés par des activités économiques et de loisirs.
- Il consolide ces activités en complétant les mesures de protection réglementaires ou foncieres par des contrats individuels, librement consentis.
- Il accorde des moyens nécessaires à la préservation et la mise en valeur des territoires.

Les lois fondatrices de Natura2000
Directive européenne du 2 avril 1979 dite Directive "Oiseaux" instaurant les Zones de Protection Spéciale (ZPS)
Directive européenne du 21 mai 1992 dite Directive "Habitats" instaurant les Zones Spéciales de Conservation (ZSC)



Groupeement d'Intérêt Public des
Calanques de Marseille-Cassis
Parc d'Affaires Marseille Sud
Le Pardou Bât A4
Bd de l'Océan
13009 Marseille
Tél : 04 91 73 65 73
Groupe.calanques@gpccalanques.fr



Office National des Forêts
Agence Bouches du Rhône/Vaucluse
46 avenue Paul Cézanne
13 098 Aix-en-Provence Cedex 2
Tél : 04 42 17 57 38
06 18 62 39 77
jacques.gourc@onfr.fr



Ville de Marseille
Direction de la Qualité
de Vie Partagée
27 boulevard Joseph Vernet
13008 Marseille
Tél : 04 91 55 48 90
agro.entreprises@marseille.marseille.fr



NATURA2000

"CALANQUES,
ILES MARSEILLAISES,
CAP CANAILLE
ET MASSIF DU GRAND CAUNET"

Concilier activités humaines
et préservation de la nature

